

## Définition des axes d'écoulement – Complément au PLU de Lançon-Provence

### Annexe aux cartographies de zonage réglementaire PLU

#### CONSULTING

SAFEGE  
Aix Métropole - Bâtiment D  
30, Avenue Henri Malacrida  
13100 AIX EN PROVENCE

Agence PACA Corse

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL  
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port  
92022 NANTERRE CEDEX  
[www.safege.com](http://www.safege.com)

Version : 1

Date : 02/20

Nom Prénom : Julie Archambaud

## ANNEXE 1 : NOTE METHODOLOGIQUE DE DETERMINATION DES SENS D'ECOULEMENT

Les sens d'écoulement des eaux d'inondations, représentées sur les cartographies de zonage réglementaire du PLU de Lançon-Provence, ont été ajoutés à l'aide de l'analyse de plusieurs éléments, dépendant des zones considérées.

- Zones qualifiées en « Aléas inondation », déterminés par SOGREAH ou SAFEGE  
Ces zones ont été classifiées par modélisations hydrauliques, et ont fait l'objet d'une détermination de la dynamique d'écoulement des eaux.

Les sens d'écoulement ont été déterminés par une analyse conjointe des éléments suivants :

- Topographie des zones, à l'aide des modèles numériques de terrain utilisés dans les modèles numériques, lorsque disponibles. Dans le cas où ces données de topographie n'étaient pas disponibles, la BD Alti de l'IGN ou les cartes d'altitude Scan25 ont été utilisées.
- Les résultats de modélisation : dynamiques d'écoulement, lorsque disponibles, ou données résultats (niveau d'eau ou hauteur et vitesse d'eau).
- La localisation disponible des éléments structurants et ouvrages hydrauliques (remblais, conduites traversantes etc.).

Dans les zones d'accumulation, le sens d'écoulement est représentatif de phase de remplissage, où les écoulements sont susceptibles d'être les plus intenses.

La qualification des sens d'écoulement ne comprend pas les zones classifiées en « aléas résiduels » n'étant exposées à l'inondation qu'en cas de défaillance structurelle ou fonctionnelle d'un élément. Ce cas résulterait de nombreux paramètres imprévisibles, pouvant influencer les sens d'écoulement.

- Zones qualifiées en « Aléas hydrogéomorphologique »,  
Ces zones ont été classifiées par une approche naturaliste qui s'appuie sur des éléments tels que la topographie, l'analyse des laisses de crue et autres marques d'écoulement et la géologie pour identifier les morphologies typiques des plaines d'inondations. Cette approche ne fait pas appel à une modélisation numérique.

Les sens d'écoulement ont été déterminés par une analyse conjointe des éléments suivants :

- Topographie des zones, à l'aide de la BD Alti de l'IGN lorsque disponible ou des cartes d'altitude Scan25.
- La localisation disponible des éléments structurants et ouvrages hydrauliques (remblais, conduites traversantes etc.).
- D'une visite des terrains où des précisions étaient nécessaires.



### A noter

*La détermination des sens d'écoulement n'a pas fait l'objet de nouvelles modélisations numériques et résultent d'une analyse des données existantes et de visites de terrain. Les sens d'écoulement sont informés sur les cartes de zonage réglementaire **de façon indicative**.*